

Madame Marie-Sophie LESNE
Maire du Quesnoy
Hôtel de Ville
Rue du Maréchal Joffre
59530 LE QUESNOY

Le Quesnoy, le 3 juin 2020

Objet : Demande de mise à disposition d'un local

Madame la Maire,

L'article L.2121-27 du CGCT prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais, du prêt d'un local commun.

Nous demandons donc de bien vouloir nous attribuer un local permanent et meublé afin de nous permettre de tenir nos réunions de groupe et à aider ainsi le travail des élus minoritaires.

La répartition de l'usage du local pourra être fixée d'un commun accord avec nos collègues du *Groupe Le Quesnoy, le cœur à gauche*, si ce dernier souhaiterait également en bénéficier. Dans ce cas nous vous remercions d'équiper le local de deux armoires fermant à clé. Une convention d'affectation précisera les modalités de cette mise à disposition et les conditions d'utilisation.

Par ailleurs, nous sollicitons, la possibilité de bénéficier d'une tribune ou d'un espace dédié sur le site internet de la commune en complément de bulletins d'information générale régulièrement édité.

Certain de l'intérêt que vous porterez à notre démarche, nous vous prions de recevoir, Madame la Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Freddy Dolphin, Elisabeth Gruson, Jérôme Colpin